

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 7 juillet 2014, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La secrétaire-réceptionniste, madame Odette Villemure est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
Information : suivi des bandes riveraines et des permis de construction
- 3- Adoption des procès verbaux de juin 2014 : 3.1 Adoption du procès verbal du 2 juin 2014
3.2 Adoption du procès verbal du 26 juin 2014
- 4- Correspondance : 4.1 À lire
4.2 Remerciements : -Sogetel
-Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie
- 5- Comptes
- 6- Comité consultatif d'urbanisme : - Dérogation mineure : 4090, route des Lacs
- 7- Voirie : - Achat sonde de chlore pour eau potable
- 8- Tourisme : - Embauche étudiant
- 9- Règlement 2014-010 : Règlement décrétant une dépense de 300 000\$ et un emprunt de 300 000\$ pour l'achat d'un camion six roues neuf avec équipements pour faire le déneigement des rues ainsi que d'un abri pour le sable (dôme)
- 10- Appartenance Mauricie : achat de calendriers 2015
- 11- Bons d'achat gagnants maisons fleuries 2014
- 12- Dépôt rapport indicateurs de gestion 2013

- 13- Service de premiers répondants
- 14- Demandes diverses :
 - 14.1 Maison des jeunes : demande de main-d'œuvre
 - 14.2 Club de motoneige Mastigouche Inc.
 - 14.3 Demande de subvention Association des propriétaires du Lac Bell Inc.
 - 14.4 Demande de contribution financière : Petite fête 2014
- 15- Affaires nouvelles
- 16- Période de questions
- 17- Période de suggestions
- 18- Clôture de la séance

RÉS. 2014-07-203 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Quarante-sept personnes assistent à la séance du conseil.

Monsieur le maire donne des informations concernant les sujets suivants :

- Suivi concernant les bandes riveraines et permis de construction
- Démarches faites par la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton concernant la route des Lacs barrée secteur Saint-Boniface
- Livraison des bacs à ordures au coût de 75.00 \$

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Bandes riveraines
- Un (1) camion de déneigement suffira-t-il?

RÉS. 2014-07-204 PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 2 juin 2014 sans aucune modification.

Adoptée

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 26 juin 2014 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

- Madame Charline Plante fait la lecture d'une lettre de la Fabrique de Saint-Élie-de-Caxton pour remerciements d'une subvention de 10 000.00 \$.
- Monsieur le maire fait la lecture d'une lettre des résidents du Domaine Samson demandant une subvention ou réduction de taxes.
- Madame Heidi Bellerive fait la lecture d'une lettre de Sogetel mentionnant que la compagnie accepte l'offre de publiciser leur entreprise sur les voitures de balades au montant de 2500.00 \$. Une lettre de remerciement sera envoyée.
- Madame Charline Plante fait la lecture d'une lettre de Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie octroyant un montant de 1 972.00 \$ à la Municipalité pour les trois activités familiales, soit Fête de la famille, Petite Fête et Fête de Noël. Une lettre de remerciement sera envoyée.

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires :

34 500.87 \$

Comptes :

6775	JOSEE PEPIN	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	150.00 \$
6776	EXPO MEDIA INC.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	1 408.44 \$
6777	EXPO MEDIA INC.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	1 408.44 \$
6778	GRENIER SIMON	REMBOURSEMENT TAXES	202.05 \$
6779	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	13.80 \$
6780	ALARME MAURICIENNES	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE	220.75 \$
6781	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS, FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL, SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	75.97 \$
6782	REJEAN AUDET	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME, FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	345.97 \$

6783	ANNULÉ		
6784	BELLEMARE MOTO	ENTRETIEN RÉPARATION OUTILS	264.76 \$
6785	BIBLIOTHEQUE MUN. DE ST-ELIE-DE-CAXTON	SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE	2 100.00 \$
6786	BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA-MADELEINE	ANALYSES D'EAU	181.66 \$
6787	BOIVIN & GAUVIN INC.	EQUIPEMENT VETEMENTS DE COMBAT	216.73 \$
6788	ISABELLE BOURNIVAL	CONGRÈS DE D.G., ALIMENTS	785.05 \$
6789	BOUTIQUE EDEN FLEURISTE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	74.73 \$
6790	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	FOURNITURES DE BUREAU	250.22 \$
6791	CENTRE DE PEINTURE LECLAIR INC	SIGNALISATION INFORMATION TOURISTIQUE	144.86 \$
6792	CENTRE D'ENTRETIEN ET	ENTRETIEN CAMION	325.78 \$
6793	103,1 FM	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	580.62 \$
6794	CHEM ACTION INC.	ENTRETIEN STATION POMPAGE	4 123.45 \$
6795	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	178.58 \$
6796	COOKE SERRURIER ENR.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	28.74 \$
6797	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	7 766.77 \$
6798	COPIE SERVICE C.D.(1999) INC.	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	23.00 \$
6799	RITA DESCHENES	SUBVENTION COMITÉ FAMILLE	152.38 \$
6800	DESHAIES PIERRE	SITE WEB	4 363.30 \$
6801	DISTRIBUT'EAU D.P.	ALIMENTS	20.25 \$
6802	EMCO CORPORATION	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, RÉSEAU SAMSON MARCHAND	872.95 \$
6803	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE, REFECTION PONCEAUX	3 897.67 \$
6804	LES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	826.93 \$
6805	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	NOUVELLES LUMIÈRES, PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER BOTANIQUE	357.70 \$
6806	LES EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	14.89 \$
6807	FABRIQUE SAINT-ELIE-DE-CAXTON	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	488.60 \$
6808	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FÉERIE DE NOËL, ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR, TONDEUSE À GAZON, VÊTEMENTS DE POMPIERS	283.35 \$
6809	FELIX SECURITE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	113.83 \$
6810	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	56.00 \$
6811	FORMATIONS QUALITEMPS INC.,.	FORMATION ET CONGRÈS	168.15 \$
6812	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	75.65 \$
6813	GARCEAU PAUL-ANDRE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	11.88 \$
6814	SANDRA GEROME	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	88.22 \$
6815	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE, SYSTÈME DE COMMUNICATION	343.90 \$
6816	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	606.58 \$

6817	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	87.34 \$
6818	HP TERRASSEMENT	LOCATION MACHINERIE	3 222.18 \$
6819	TECHNI IRRIGATION	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER BOTANIQUE	142.57 \$
6820	JULIEN BELLERIVE & FILS	LOCATION MACHINERIE, VOIRIE MATÉRIAUX, REFECTION PONCEAU 1ER RANG	3 146.01 \$
6821	LEO BELAND, ENTREPRENEUR ELEC.	ENTRETIEN SYSTÈME ECLAIRAGE	286.77 \$
6822	LOCATION CDA INC.	ENTRETIEN REPARATION OUTILS, VÊTEMENTS DE TRAVAIL, ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	217.90 \$
6823	LTML S.A.	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	1 063.52 \$
6824	LUMEN	NOUVELLES LUMIÈRES	311.99 \$
6825	LYSA-MAUDE FRAPPIER	FORMATION TOURISME	32.74 \$
6826	MARCHE RENE SAMSON	SUBVENTION COMITE DE LA FAMILLE, REPAS, AQUEDUC	72.35 \$
6827	ANNULÉ		
6828	MARTIN & LEVESQUE INC.	VÊTEMENTS POMPIERS	961.47 \$
6829	LES MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN GARAGE DE LA CULTURE, TERRAIN DE JEUX, TRACTEUR, CENTRE COMMUNAUTAIRE	155.60 \$
6830	MENTHES RITO	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	252.95 \$
6831	ANNULÉ		
6832	MRC DE MASKINONGE	VENTE POUR TAXES, ENTRETIEN INFORMATIQUE, ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION /\$21.10 TONNE, QUOTE-PART, FORMATION POMPIERS	91 697.94 \$
6833	MUNICIPALITE SAINT-BARNABÉ NORD	EAU SAINT-BARNABÉ/SAMSON MARCHAND	950.00 \$
6834	LE NOUVELLISTE	DEPENSES DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION	858.52 \$
6835	PAVAGE GRAVEL INC.	PAVAGE PONT AVE PRINCIPALE, EGOUT PLUVIAL ST-LOUIS/5E RANG, VOIRIE MATÉRIAUX	31 716.43 \$
6836	PIGALE IMPRESSION	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	1 138.25 \$
6837	CHARLINE PLANTE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL, PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, TOURISME, SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	411.41 \$
6838	POMPAGE EXPERT ENR	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	321.93 \$
6839	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	424.40 \$
6840	POSTES CANADA	FRAIS POSTAUX, PUBLICATIONS MUNICIPALES	714.25 \$
6841	R. & D. ROUSSEAU INC.	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	321.36 \$
6842	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	70.42 \$
6843	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 303.02 \$
6844	SECURITE PLUS	ARTICLES DE NETTOYAGE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	110.90 \$
6845	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	TESTS (ECHELLES, APRIA, AUTOPOMPE)	12.08 \$
6846	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	595.92 \$

6847	SOMAVRAC (C.C) INC.	ABAT-POUSSIÈRE	8 149.12 \$
6848	ENERGIES SONIC RN S.E.C.	ESSENCE ET HUILE DIESEL	830.79 \$
6849	TOURISME MAURICIE	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	22.46 \$
6850	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	231.67 \$
6851	UNIMAT	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	160.86 \$
6852	AVANTAGE INDUSTRIEL INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, TEST (ECHELLES, APRIA, AUTOPOMPE)	89.73 \$
40623	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE, BIBLIOTHÈQUE	821.90 \$
140609	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	222.79 \$
140610	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	1 835.18 \$
140610	SOGETEL	TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, CASERNE, AQUEDUC PRINCIPAL, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, GARAGE, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET CASERNE, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL ET SAMSON/MARCHAND	
140618	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ TERRAIN BALLE	311.31 \$
140619	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL	294.05 \$
140620	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE DE LA CULTURE	574.45 \$
140624	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ SENTIER BOTANIQUE	88.54 \$
140625	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC SAMSON MARCHAND	214.73 \$
140626	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES VOIRIE, INCENDIE, AQUEDUC PRINCIPAL, SAMSON/MARCHAND	119.27 \$
140626	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ B.A.T., COOP-SANTÉ, MAISON DU CITOYEN	938.38 \$
140626	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CASERNE	191.87 \$
140701	REVENU QUEBEC	DAS PROV. JUIN 2014	10 089.24 \$
140702	REVENU CANADA	DAS FED. JUIN 2014	3 957.41 \$
140704	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 167.80 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	204 524.37 \$
		GRAND TOTAL	239 025.24 \$

RÉS. 2014-07-207 COMPTES

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 180 545.77 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par résolution ou par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2014-07-208 DÉROGATION MINEURE 2014-07
GASTON BELLEMARE

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 10 juin 2014, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Gaston Bellemare ayant pour objet de :

- diminuer la marge avant à 25 mètres plutôt que les 50 mètres requis à l'article 6.5 du règlement de lotissement 2010-013. Le tout afin de permettre la construction du terrain.

Désignation de l'immeuble :

4090, route des Lacs
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 3 983 981

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné, un avis favorable (Rés. 2014-06-03) à la demande de monsieur Gaston Bellemare lors de la séance tenue le 19 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2014-06-03 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2014-07 selon les recommandations du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2014-07-209 ACHAT SONDE DE CHLORE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal fasse l'achat d'une sonde de chlore pour le réseau d'aqueduc. Le prix est de 2 089.38 \$ plus taxes. L'achat sera effectué chez ChemAction.

Adoptée

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal embauche Jade Frenette comme étudiante pour l'été 2014 au Bureau d'Accueil Touristique, soit 3 jours au mois de juillet et 2 jours au mois d'août.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2014-010
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300000\$ ET UN EMPRUNT DE
300000\$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS
POUR FAIRE LE DÉNEIGEMENT DES RUES AINSI QUE D'UN ABRI POUR LE
SABLE (DÔME)

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Robert Morais lors de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2014;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire faire l'achat d'un camion de déneigement neuf ainsi que d'un abri pour le sable;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2014-010 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à :

- 1- Procéder à l'achat d'un camion six roues avec équipements tel que demandé dans le devis d'appel d'offres portant le numéro 2014-06-003 en date du 13 juin en incluant les frais, les taxes et les imprévus lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexes « A »;
- 2- Procéder à l'achat d'un abri, style « dôme » pour mettre le sable et certains équipements tel que spécifié dans la soumission en Annexe « B ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 300000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300000\$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du conseil à la séance ordinaire du 7 juillet 2014.

Réjean Audet, maire

Isabelle Bournival
Directrice générale, sec-trés

Avis de motion : 2 juillet 2014
Adoption du règlement : 7 juillet 2014
Publication : 8 juillet 2014

CONSIDÉRANT que plusieurs cas d'arrêts cardiaques, de réactions allergiques graves et d'accidents sont susceptibles d'arriver dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les premiers répondants ont la formation et les équipements pour intervenir : un trousse d'urgence, un défibrillateur, des autos-injecteurs d'épinéphrine pour enfants et pour adultes, une planche dorsale, un système de télécommunication, des dossards;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec incite les municipalités rurales à se doter d'un service de premiers répondants parce que le délai d'ambulance dans 80% des cas, le temps de réponse en milieu rural pour les appels classés priorité 1 est de 30 minutes;

CONSIDÉRANT que notre municipalité est desservie par des services ambulanciers localisés dans d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT que les premiers répondants sauvent des vies, parce qu'étant déjà sur place ils peuvent intervenir rapidement, donner les premiers soins et stabiliser le patient en attendant l'arrivée des ambulanciers;

CONSIDÉRANT que la rapidité d'intervention est déterminante pour accroître les chances de la personne de se rétablir et éviter une détérioration irréversible de son état de santé;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une résolution est la première étape du processus permettant d'adresser une demande de subvention au gouvernement du Québec en vue de la mise en place d'un tel service;

CONSIDÉRANT qu'une subvention gouvernementale couvrirait les coûts de formation et d'acquisition des équipements de base pour implanter un tel service;

CONSIDÉRANT que le Centre de communication santé de la Mauricie et du Centre-du-Québec (911), nous fournira des statistiques précises sur les appels d'urgence provenant de notre municipalité : nombre d'appels, types d'urgence, délais d'ambulance, etc;

CONSIDÉRANT que ces statistiques confirmeront le niveau de service de premiers répondants à mettre en place pour correspondre aux caractéristiques des urgences sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que les premiers répondants sont des bénévoles et que les frais de fonctionnement d'un service de premiers répondants s'élèveraient à moins de 10 000\$ par année, un montant peu élevé par rapport aux retombées majeures d'un tel service et qu'une aide financière annuelle de 1 600\$ serait octroyée par le gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'un service de premiers répondants, de par le rôle qu'il joue pour préserver la santé et la sécurité de la population, est un fondement de la qualité de vie dans une municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ont déjà donné leur nom à la municipalité pour être premiers répondants;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi sur les services préhospitaliers d'urgence, les premiers répondants et l'autorité qui a établi le service sont exonérés de toute responsabilité pour le préjudice qui peut résulter de leur intervention.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

- ✓ transmet au gouvernement du Québec son intention d'implanter un service de premiers répondants;
- ✓ demande une aide financière pour l'implantation d'un service de premiers répondants de niveau 2;
- ✓ nomme le conseiller Sébastien Houle responsable de ce service;
- ✓ affirme que c'est la municipalité elle-même qui sera l'autorité responsable de ce service.

Adoptée

RÉS. 2014-07-216 DEMANDE MAIN-D'ŒUVRE MAISON DES JEUNES

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de main-d'œuvre de la Maison des Jeunes afin d'effectuer les travaux nécessaires pour le bon fonctionnement.

Adoptée

RÉS. 2014-07-217 DEMANDE CLUB DE MOTONEIGE MASTIGOUCHE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la demande du Club de motoneige Mastigouche Inc. afin de traverser le rang 1 et de circuler sur l'accotement de la rue Saint-Pierre sur une distance de plus ou moins 1400 mètres.

Adoptée

RÉS. 2014-07-218 SUBVENTION ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC BELL INC.

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une subvention au montant de 949.88 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Bell Inc., selon les normes de la politique de subvention établie pour les associations de lacs.

Adoptée

RÉS. 2014-07-219 DEMANDE SUBVENTION FINANCIÈRE
PETITE FÊTE 2014

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une subvention de 1 500.00 \$ à Vélo St-Élie-de-Caxton pour la tenue de la Fête du village qui aura lieu le 31 août 2014.

Il est à noter que monsieur Sébastien Houle s'est retiré de toutes discussions concernant cette demande puisque monsieur Houle est président du comité Vélo St-Élie-de-Caxton

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

LOUIS FRAPPIER

RÉS. 2014-07-220 FORMATION OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un montant de 1 250.00 \$ pour une formation de mise à niveau d'opérateur d'autopompe demandée par la MRC. Cette formation aura lieu à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et sera donnée par monsieur Dominique Marchand pour une durée de 15 heures.

Adoptée

ROBERT MORAIS

RÉS. 2014-07-221 CELLULAIRE JÉRÔME BOURASSA

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse un montant de 30.00 \$ par mois à Jérôme Bourassa pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions à la municipalité.

Adoptée

CHARLINE PLANTE

- Madame Plante mentionne que la bibliothèque était fermée le 24 juin et 1^{er} juillet et à partir de demain, l'horaire reprendra normalement.
- Madame Plante mentionne qu'à tous les mois la bibliothèque fait un tirage de certificats cadeaux provenant de chez Clément Morin, par contre, après avoir entendu les nouvelles, Clément Morin fermera ses portes d'ici peu, alors si vous connaissez des gens qui ont gagné un certificat cadeau, leur mentionner qu'ils ont jusqu'au 19 juillet pour échanger. Le comité de la bibliothèque verra un autre moyen d'offrir à nouveau des certificats cadeaux afin que la population continue à avoir des incitatifs à fréquenter la bibliothèque.

RITA DESCHÊNES

- Madame Deschênes mentionne qu'un questionnaire a été envoyé dans les maisons concernant le Comité de la Famille dont les gens ont répondu. Il y a eu une journée « Fantaisie guidée » pour les aînés et une journée pour les adolescents. Tous les résultats de ces questionnaires concernant les aînés et adolescents ont été recueillis et on a procédé à l'élaboration d'un plan en concluant les réponses favorables à chaque municipalité. Demain, c'est la dernière réunion pour le comité famille et on va procéder à l'élaboration d'un plan d'action, lequel portera sur 3 ans et sera déposé à la Municipalité, vers le mois de septembre.

SÉBASTIEN HOULE

- Monsieur Houle mentionne que la Petite Fête aura lieu le 31 août prochain. Les activités se dérouleront autour de l'église. Le comité est toujours à la recherche de bénévoles.

RÉJEAN AUDET

RES. 2014-07-222 PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver (2014-06-002);

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 juillet 2014 à 11h00;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, il appert que les documents d'appel d'offres ont été interprétés différemment par les soumissionnaires quant aux circuits et à la possibilité de soumissionner sur une seule section (nord ou sud);

CONSIDÉRANT que le désir du conseil est de créer deux circuits (sud et nord) pour fins d'appel d'offres en ce qui concerne le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est réservée l'option de n'accepter aucune des soumissions reçues;

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier,

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

De n'accepter aucune des soumissions reçues pour l'appel d'offres 2014-06-002 et de retourner en appel d'offres pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver tout en modifiant le devis afin que deux circuits distincts soient créés aux fins dudit appel d'offres et que les entrepreneurs pourront soumissionner indépendamment sur l'un ou l'autre des circuits.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Quarante-sept personnes assistent à la séance du conseil. Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- Travaux côte à Potvin
- Réponse écrite suite à la demande des résidents du Domaine Samson
- Procédures pour faire un don du chemin Domaine Samson à la Municipalité
- Arrêt obligatoire rue Boulanger à cause du commerce
- Égout pluvial entre Diane Gendron et Yves Garant fonctionne à 10%
- Rues trop sablées l'hiver
- Bernaches

RÉS. 2014-07-223 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21H20.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Odette Villemure
Secrétaire-réceptionniste

Réjean Audet, maire